

N° 42

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1973.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense  
et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances  
pour 1974* ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME II

**Affaires étrangères.**

**RELATIONS CULTURELLES**

Par M. Francis PALMERO,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. André Colin, *président* ; Raymond Boin, Louis Martin, Jean Périquier, Pierre de Chevigny, *vice-présidents* ; Jean de Lachomette, Pierre Giraud, Francis Palmero, Serge Boucheny, *secrétaires* ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Berthoin, Charles Bosson, Louis Brives, Paul Caron, Maurice Carrier, Léon Chambaretaud, Jean Colin, Roger Deblock, Emile Didier, Jacques Duclos, Edouard Grangier, Robert Gravier, Raymond Guyot, Louis Jung, Michel Kauffmann, Emmanuel Lartigue, Marcel Lemaire, Jean Lhospied, Ladislav du Luart, Michel Maurice-Bokanowski, André Morice, Dominique Pado, Henri Parisot, Maurice Pic, Auguste Pinton, Roger Poudonson, Georges Repiquet, François Schleiter, Abel Sempé, Edouard Soldani, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Vassor, Emile Vivier, Michel Yver.

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale** (5<sup>e</sup> législ.) : 686 et annexes, 681 (tomes I à III et annexe 2), 682 (tome III), 683 (tome II) et in-8° 52.  
**Sénat** : 38 et 39 (tomes I, II et III, annexe 2), et 40 (tome IV, 1973-1974).

---

**Lois de finances. — Affaires étrangères. — Relations culturelles, techniques et scientifiques.**

Mesdames, Messieurs,

Notre action culturelle, scientifique et technique répond à trois objectifs :

- diffuser la langue et la civilisation françaises ;
- accomplir la décolonisation ;
- aider les pays sous-développés.

Mieux encore que par sa politique, c'est par la diffusion des valeurs permanentes de sa langue et de sa civilisation qui concernent au moins 200 millions d'habitants sur tous les continents, que la France accroîtra son rayonnement et son prestige.

Cette communauté de culture oblige notre pays à des affinités particulières, sans considération des régimes politiques différents.

A travers le monde, à titre officiel, bénévoles ou anonymes, nombreux sont celles et ceux qui servent ainsi les intérêts supérieurs de notre génie.

La Commission des Affaires étrangères du Sénat entend rendre un hommage particulier à leur action hautement humanitaire qui facilite la meilleure compréhension entre les peuples.

Notons avec satisfaction que le projet de déclaration soumis par la France à la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, propose que « les Etats coopèrent les uns avec les autres dans notamment les domaines social, culturel, technique, scientifique, en vue de promouvoir le respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, qu'ils encouragent la coopération et les contacts entre personnes et entre groupes dans toutes les sphères d'activité et favorisent d'une manière générale le développement des contacts et des échanges entre leurs ressortissants, s'efforçant ainsi de stimuler grâce à une meilleure connaissance matérielle, le développement de leurs relations amicales ».

On peut dire que déjà la France donne l'exemple et que l'examen de ce budget le démontre.

1.054 millions de francs en 1973, 1.159 millions en 1974, cela représente plus de la moitié du budget global des Affaires étrangères, surtout si l'on ajoute la rémunération des 430 personnes affectées à la direction.

Tel est le budget des Relations culturelles, scientifiques et techniques.

Voilà dix ans, cette direction recevait 3,30 % du budget national, elle ne reçoit plus que 1,67 %.

L'augmentation acquise de 9,23 % cette année, compense à peine la dégradation du pouvoir d'achat et ne s'applique que pour 69 millions à des mesures nouvelles.

Les dépenses concernent essentiellement le personnel (723 millions) car ce budget s'applique à 30.000 enseignants, 13.000 bourses d'études et 42 lycées, 58 Instituts et 120 Centres culturels répartis à travers le Monde.

Rappelons que la France est le pays qui consent l'effort le plus important, puisque tous les autres États ne comptent au total que 110.000 enseignants.

## LES CREDITS

*Coopération culturelle et technique* (Etablissements étrangers dont le fonctionnement est aidé par la France en vertu d'accords internationaux) :

1970 .....	393	millions de francs	
1971 .....	425,6	—	
1972 .....	489	—	
1973 .....	517,8	—	
1974 .....	572,2	—	+ 10,5

*Action culturelle et artistique* (fonctionnement des établissements français à l'étranger) :

1970 .....	348,1	millions de francs	
1971 .....	373,9	—	
1972 .....	405,9	—	
1973 .....	456,6	—	
1974 .....	488,5	—	+ 7,1

*Fonctionnement des Services culturels* (personnels rattachés aux ambassades) :

1970 .....	47,9	millions de francs	
1971 .....	51,7	—	
1972 .....	55,7	—	
1973 .....	61,9	—	
1974 .....	67,9	—	+ 9,7

*Relations scientifiques* :

1970 .....	13,8	millions de francs	
1971 .....	15,6	—	
1972 .....	16,9	—	
1973 .....	23,4	—	
1974 .....	25,8	—	+ 10,5

## INVESTISSEMENTS CULTURELS

Les autorisations de programme, passées au cours des quatre dernières années de 6,4 à 18,5 millions, progresseront en 1974 de 8 %.

**Répartition géographique.**  
(En millions de francs.)

PAYS	1973	1974	POURCENTAGE d'augmentation.	PART dans le total des crédits de 1974.
Europe de l'Ouest .....	105,10	113,91	+ 8,5	9,87
Europe de l'Est .....	27,05	30,35	+ 12,15	2,63
Amérique du Nord .....	56,71	60,97	+ 7,5	5,28
Amérique latine .....	101,56	109,73	+ 8	9,51
Moyen-Orient .....	73,58	82,09	+ 11,6	7,1
Asie, Océanie développées ..	17,54	20,61	+ 17,5	1,79
Asie, Océanie, autres pays ..	128,94	144,66	+ 12,2	12,53
Maghreb et Libye .....	458,35	493,84	+ 7,7	42,78
Afrique non francophone....	38,65	41,19	+ 6,6	3,57
Crédits non ventilables .....	52,23	57,05	+ 9,2	4,93
<b>Totaux .....</b>	<b>1.059,71</b>	<b>1.154,40</b>	<b>+ 8,9</b>	<b>100 »</b>

## LES MESURES NOUVELLES

En 1974, les actions prévues sont les suivantes :

- effort en direction de l'Europe occidentale ;
- développement des échanges culturels avec la Grande-Bretagne et la République fédérale d'Allemagne ;
- renforcement des moyens de fonctionnement des Instituts et Centres culturels français en Europe et accroissement du nombre de bourses d'études et de stages accordés dans cette région du monde (1.710.000 F) ;
- développement des échanges avec la Chine (1.600.000 F) ;
- renforcement de nos actions culturelles vers l'Europe de l'Est, lié en partie à l'ouverture d'une ambassade en R. D. A. (1.000.000 F) ;
- poursuite de l'action de francophonie ;
- en Louisiane (+ 2.100.000 F) et Haïti (+ 770.000 F).

Nos relations culturelles suivent l'effort de réorientation commencé depuis deux ans environ, mais elles sont encore largement marquées de l'histoire du passé.

Le Maghreb tient, en effet, dans ce budget, la plus grande place dans les mesures demandées au titre des « actions nouvelles en matière d'intervention publique » (mesures de la catégorie 04-16 du « bleu ») : 17,1 millions de francs sur 29,4 millions de francs. Ces demandes résultent notamment de :

- l'accroissement de la participation française à la rémunération des coopérants au Maroc, dans le cadre de la Convention franco-marocaine du 13 janvier 1972 (+ 13 millions de francs) ;
- l'accroissement de la participation française à la rémunération des coopérants en Tunisie, dans le cadre de la Convention franco-tunisienne du 3 mars 1973 (+ 2.300.000 F) ;
- la contribution à la formation d'enseignants marocains et tunisiens (+ 1.800.000 F).

Au Moyen-Orient, un crédit de 4 millions est affecté à notre intervention dans le domaine technique et scientifique.

L'Extrême-Orient fait aussi l'objet d'un traitement privilégié. Il est notamment demandé des mesures nouvelles de 5.190.000 F au titre de la Coopération franco-indochinoise. Il est prévu, en dehors de ces crédits, un accroissement de la participation française à la rémunération des coopérants mis à la disposition du Cambodge (+ 500.000 F) et une contribution au fonctionnement de la télévision laotienne (+ 700.000 F).

Le développement d'une *information* rapide par l'Agence française de presse et la Nouvelle agence de presse se traduit par un crédit de un million de francs.

L'augmentation des *contributions internationales* notamment pour le programme des Nations Unies pour le développement est sensible ; elle passe de 7 à 10 millions de dollars.

Au titre de la recherche, l'essentiel des nouveaux crédits va au C. E. R. N.

Une participation de 12 millions de francs est affectée à l'achat de terrains nécessaires à la réalisation du grand accélérateur de particule du C. E. R. N.

Le solde étant destiné à notre contribution à l'Institut international pour l'analyse appliquée des systèmes, à la Conférence européenne de biologie moléculaire, au programme de la Veille météorologique mondiale et à la Commission océanographique intergouvernementale de l'Unesco.

## LES ENSEIGNANTS

En 1972, on comptait 22.300 enseignants français à l'étranger au titre du Ministère et 7.538 au titre du Secrétariat d'Etat. Cette dualité entre le Quai d'Orsay et la Rue Monsieur s'explique mal tant sur le plan des responsabilités que sur celui du budget.

Les interprétations ne sont d'ailleurs pas les mêmes. La création d'un lycée français au Zaïre est considérée au Secrétariat d'Etat comme une dépense de coopération culturelle, au Quai d'Orsay, elle s'inscrit sur les crédits de diffusion de la langue française, distinction étant faite entre l'aide de coopération pour les établissements nationaux et l'action pour les établissements français à l'étranger.

Comment faire la différence entre la coopération culturelle et technique et l'action culturelle et artistique ? Depuis la présentation budgétaire innovée en 1971, la tâche des rapporteurs n'est pas facile.

En Afrique, presque tous les emplois dans l'enseignement du premier degré sont maintenant africanisés, alors qu'ils constituaient une part importante des 2.416 postes occupés par des enseignants en 1960. De même, la proportion des emplois de l'enseignement secondaire tenus par des autochtones (entre 12,7 % en Côte-d'Ivoire et 86 % à Madagascar) augmente chaque année.

*La coopération de substitution se transforme en une coopération de formation, en assurant la relève des enseignants du premier et du second degré par des enseignants locaux et en participant davantage aux structures de formation.*

La part des experts civils ou servant au titre du service national affectés à des tâches de substitution est tombée en deux ans (de 1970 à 1972) de 60 % à 36 %.

*La loi du 13 juillet 1972 a établi un véritable statut des coopérants accordant aux agents de l'Etat des établissements publics et des collectivités locales, désireux de servir en coopération, des garanties et des avantages de carrière.*



Les dernières modalités de l'application de la loi ne sont pas encore précisées, mais il semble que l'on puisse constater qu'elle n'intéressera pas autant de fonctionnaires que ses auteurs l'avaient escompté.

Malgré les dispositions prévoyant des bonifications d'ancienneté, trop de fonctionnaires craignent que le départ à l'étranger ne perturbe le développement de leur carrière.

Cette loi toutefois facilite l'effort plus grand que la France fait pour la coopération dans l'enseignement supérieur.

La rentrée de 1973 eut été impossible en l'absence des garanties accordées par l'article 5 de la loi qui prévoit que pendant toute la durée de la mission l'emploi en France ne peut être attribué.

#### *Les coopérants militaires.*

Leur recrutement volontaire a débuté en 1964 pour atteindre des effectifs de 2.138 en 1972.

Au 1<sup>er</sup> juin 1973, on n'en compte plus que 1.427, cette diminution portant sur le secteur de l'enseignement. Certains emplois d'assistance technique ne peuvent être confiés qu'à des agents plus expérimentés. Pour être efficace, les volontaires du service national doivent être encadrés et non isolés. Alors ils peuvent mieux apprécier les réalités du Tiers Monde et sans doute des vocations naîtront qui contribueront au renouveau de notre assistance.

#### *Les volontaires du progrès.*

Répartis dans huit Pays africains francophones, leur nombre s'élevait à 431 en 1973 pour 3.500 candidats sévèrement sélectionnés.

## LES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Les Etablissements de Fez et d'Alger ayant été rendus aux autorités locales, il reste dans le Monde 42 lycées français recevant 76.000 élèves, mais certains sont vraiment peu fréquentés : Constantine 190 élèves, Bizerte 97, Sousse 81.

Dans vingt-cinq pays, nous comptons 58 *Instituts français* (68.138 étudiants et 824 enseignants).

L'importance de 120 *Centres culturels* (60.000 étudiants) dispersés dans 47 pays est variable.

Les *Instituts et Centres culturels* se consacrent à l'enseignement direct du français élémentaire.

Depuis 1970, un effort de reconversion se poursuit pour développer le langage du commerce et de la technique.

## LES ETABLISSEMENTS PRIVES

L'Alliance française (210.000 étudiants) l'Alliance israélite universelle (13.704 étudiants), la Mission laïque française (11.400 élèves), les 87 petites écoles gérées par des parents d'élèves ou par la Mission laïque française (12.500 élèves) assurent l'enseignement et la diffusion de notre culture à l'étranger.

Les effectifs sont légèrement en baisse, sauf pour la Mission laïque française et certaines *œuvres religieuses*, notamment en Algérie où les écoles diocésaines scolarisent 45.000 enfants. Le Pape Paul VI a loué « l'esprit missionnaire de la France, sa générosité, son empressement à faire bénéficier les autres peuples de ses richesses spirituelles et matérielles ».

En 1973, 94 Ordres et Congrégations exercent un apostolat missionnaire en Afrique et à Madagascar.

En 1973, l'Alliance française a reçu 30 millions de francs, l'Alliance israélite 1 million de francs, la Mission laïque française 8.200.000 F.

\*  
\* \*

Signalons ici les difficultés que connaissent les enseignants des écoles de l'Alliance israélite universelle ayant exercé au Maroc.

Les mesures adoptées en vertu de l'article 11 de la loi du 4 août 1956 pour garantir les droits à pension acquis par d'anciens agents de nationalité française des établissements publics du Maroc et de Tunisie ne leur sont pas appliquées.

Ces maîtres ont obtenu en majorité leur intégration en application de l'ordonnance du 11 octobre 1958 dans la fonction publique mais cela reste sans incidence sur la situation en matière de retraite de leurs collègues qui n'ont pu être intégrés.

## LES BOURSES

La politique des bourses poursuit un triple objectif :

1° Concentrer l'effort de recrutement dans les secteurs prioritaires : sciences, technique, formation des professeurs étrangers de français ;

2° Tendre à l'amélioration qualitative des candidats ;

3° Coordonner l'effort de bourses avec les programmes de coopération.

Le total des *bourses d'études* est passé de :

1969-1970 .....	7.906
1970-1971 .....	8.049
1971-1972 .....	8.183

Pour 1974, est prévu l'octroi de 100 bourses supplémentaires à des instituteurs tunisiens et marocains dans des Ecoles normales françaises.

On constate en trois ans, une très sérieuse *réorientation des spécialités*. Les Lettres (1.747 bourses) ne représentent plus en 1971-1972 que 21,35 % de l'ensemble contre 28,56 % en 1969-1970. Par ailleurs, la formation et le perfectionnement des professeurs de français (1.714 bourses) passent de 14,02 à 20,95 % et les disciplines scientifiques (1.266 bourses) de 11,84 à 15,48 % du total. Cette évolution doit être poursuivie dans l'avenir.

Les statistiques confirment également la redistribution des bourses selon les niveaux d'études, soit l'augmentation des bourses de troisième cycle (+ 23 % en 1971-1972), des bourses des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle (— 2,83 % soit 4.570).

Les bourses de stage en 1972 se sont élevées à 3.858, dont :

Afrique du Nord .....	1.153
Amérique latine .....	657
Moyen-Orient .....	579
Etc.	

## LES MOYENS DE DIFFUSION

Une présence culturelle effective repose en fait sur une diffusion importante du *livre*, de la *presse* et des moyens audio-visuels.

### Le livre.

Les difficultés de l'édition française à l'étranger ne seront pas aplanies tant que ne sera pas définie une véritable politique commerciale d'exportation du livre.

L'essentiel de l'action passe par l'intermédiaire du Fonds culturel du livre, dont les crédits pour 1974 se monteront à 13.912.000 F, soit une augmentation de 400.000 F par rapport à 1973 et qui représente 5 % du chiffre d'affaires de l'édition à l'exportation. Le Ministère des Affaires étrangères intervient par des contrats de programme conclus avec les groupes d'éditeurs constitués pour l'exportation.

Les bonifications accordées sont multiples : prise en charge d'une partie du prix de revient, garantie de vente d'un nombre donné d'exemplaires, remises supérieures à la remise habituelle, création de réseaux de stockage et de distribution, promotion commerciale. La création d'une nouvelle société qui recevrait obligatoirement toutes les commandes de livres français, quelle que soit leur importance, est actuellement à l'étude.

A ces difficultés, s'ajoute le problème de la distribution. Les études réalisées montrent que dans l'état actuel des marchés étrangers la création de nouvelles librairies nécessiterait une mise de fonds trop importante par rapport au chiffre d'affaires prévisible et ferait double emploi avec les entreprises françaises déjà existantes. Il apparaît donc plus avantageux d'introduire l'édition française dans les circuits de distribution étrangers.

Lors d'une mission récente en Roumanie conduite par notre collègue M. Taittinger, la rareté des livres français a été partout déplorée. Il semble cependant que le coût très modeste des nombreuses éditions de « livres de poche » devrait permettre, à peu de frais, une grande diffusion.

a) *Les livres non scolaires.*

Diffusion de livres pour création et soutien des bibliothèques de lecture publique (250.000 livres en 1972) :

— les bibliothèques des Centres culturels totalisent 400.000 ouvrages (50.000 ouvrages envoyés en 1972). On compte 1 million 300.000 prêts par an à un public aux trois quarts scolaire ;

— les bibliothèques des établissements scolaires ont reçu 85.000 livres de lecture en 1972 ;

— enfin, diverses bibliothèques locales sont régulièrement approvisionnées, tandis que de nombreuses valises de livres circulantes apportent le livre français vers les points les plus éloignés. Il convient de noter le souci constant de diffuser les auteurs africains francophones et des ouvrages scientifiques et techniques.

b) *Les livres scolaires.*

De 1966 à 1971, les crédits d'équipements pédagogiques destinés à l'achat de manuels et de matériels scolaires sont passés de 9.950.000 F à 5.500.000 F. En 1972, ils sont remontés à 6.500.000 F et en 1973 à 7.500.000 F.

Durant cette même période, les effectifs scolaires en Afrique et à Madagascar ont doublé dans les enseignements primaire et technique ; ils ont été multipliés par cinq dans le secondaire. Compte tenu d'une augmentation régulière des coûts, la masse des dotations annuelles s'est maintenue à peu près égale depuis deux ans.

L'aide apportée à l'occasion de la rentrée scolaire 1972-1973 s'est montée à 747.000 livres, qui se répartissent ainsi :

— enseignement public .....	600.000
— enseignement privé .....	147.000

474.500 livres de français pour l'enseignement secondaire, primaire et, en plus faible proportion, technique, ont été adressés aux établissements publics.

Partout dans les pays francophones, la mauvaise diffusion du livre français est dénoncée et seuls les Etats riches : Côte-d'Ivoire, Gabon, Cameroun, peuvent faire face aux prix du marché.

On entend souvent en Afrique incriminer la soif de gain des éditeurs. Le fait est que les exportations de livres totalisées de la France, du Canada, de la Belgique et de la Suisse ne représentent que le cinquième des exportations américaines.

Dans la péninsule indochinoise, les Etats-Unis fournissent gratuitement les livres. Devant une telle puissance, nous sommes des artisans et nous menons des combats d'arrière-garde.

### La presse.

Les années 1970 à 1972 avaient été marquées par un recul des exportations de la presse française aux conditions matérielles et financières de la distribution des journaux français à l'étranger, à une insuffisante adaptation au goût du public, à la concurrence due à l'essor d'une presse locale.

Un redressement a été cependant constaté au cours du premier semestre de l'année 1973.

Etant donné le développement des relations avec les pays de l'Est, il est surprenant de constater l'absence de la presse française qui n'est représentée — et encore irrégulièrement — que par un seul journal de tendance très marquée.

Il faudrait que toute la diversité de nos quotidiens et périodiques soit mieux connue. La presse française imprimée à l'étranger représente plus de 2.000 titres, mais leur tirage est très modeste.

### Les moyens audio-visuels.

Au début de 1973, il existait 135 *cinémathèques des Centres culturels français* pour les courts métrages et 20 pour les longs métrages.

Ces cinémathèques font une part importante aux productions « formatrices » : elles disposent de 3.000 copies de films scientifiques, de 5.900 copies de courts métrages culturels et de 2.290 longs métrages seulement.

La diffusion des longs métrages relève beaucoup plus du secteur commercial que du secteur administratif. La répartition géographique de ces exportations est tout à fait différente de celle

de l'effort culturel français : l'Europe vient largement en tête avec 25,30 millions de francs suivie de l'Asie-Océanie avec 10,76 millions de francs et de l'Amérique du Nord avec 5,86 millions de francs.

On peut se demander devant la faiblesse de diffusion du film français dans certains pays disposant pourtant d'un très vaste marché — comme l'U. R. S. S. par exemple — s'il n'y aurait pas lieu d'instaurer une véritable politique commerciale d'expansion du cinéma français à l'étranger.



## LE MAGHREB

42,18 % du budget de la Direction lui est consacré, soit 493,84 millions.

Les dépenses du personnel représentent 77,6 %, soit 382,26 millions.

Les pays du Maghreb manifestent un empressement variable à substituer leurs propres moyens à ceux de la France.

Le développement des actions de formation se poursuit dans de bonnes conditions en Algérie et Tunisie.

En Algérie, en 1972, le nombre des enseignants (4.397) a diminué de 22,47 % et en Tunisie (2.276) de 12,74 % ; par contre, en ce qui concerne le Maroc (69.226 enseignants), ce pourcentage a augmenté de 2,29 % et un crédit supplémentaire de 13 millions est demandé pour la rémunération des coopérants exerçant dans l'enseignement direct.

Une diminution très légère, mais insuffisante (6.800) est attendue, mais le mouvement n'est pas encore déclenché.

La Communauté française est encore importante au Maroc, mais cela ne peut justifier la présence d'enseignants du second degré.

La nouvelle convention de coopération signée en janvier 1972 devrait inciter le Maroc à assurer la relève.

Le Maroc doit mettre fin à une politique de facilité qui n'est ni de son intérêt, ni de celui de la France. A défaut, il faudra remettre en cause l'augmentation de la participation française destinée à la rémunération des coopérants affectés à ce pays.

## REVISION DES ACCORDS DE COOPERATION

Lorsqu'en 1960, la France accorda l'indépendance à ses anciennes colonies, elle leur maintint son assistance pour assurer une transition et les aider à se doter des moyens nécessaires.

Des accords de coopération qui prévoyaient l'aide de la France dans trois domaines essentiels : l'assistance en personnel, la formation technique et culturelle, l'aide au développement, furent signés avec chacun des quatorze Etats africains et malgache.

Treize années se sont écoulées. Les pays bénéficiaires ont évolué : leur économie s'est développée, leurs cadres se sont étoffés et leur personnalité s'est affirmée.

Cinq Etats ont, à ce jour, expressément demandé la revision des accords de coopération signés en 1960. Il s'agit, d'une part, de la Mauritanie et de Madagascar, pays avec lesquels les négociations ont abouti respectivement en février et en juin 1973 à la signature de nouveaux accords, d'autre part du Congo, du Gabon et du Niger, avec lesquels les négociations sont en cours.

Le Président de la République du Cameroun a annoncé officiellement qu'il demanderait la revision des accords franco-camerounais et le Dahomey a fait connaître son intention de le faire prochainement.

Mais, il reste beaucoup à faire et la France est prête à poursuivre l'œuvre de coopération.

## LA FRANCOPHONIE

*En Amérique du Nord* (56,7 millions de francs) on retrouve, après des siècles, intérêt pour les régions d'Amérique où le français s'était implanté avec l'histoire.

1° *Au Québec* : les accords des 27 février et 24 novembre 1965 ont porté leurs fruits.

*En 1973* ont eu lieu 230 échanges de maîtres et professeurs à tous les niveaux de l'enseignement ; 89 volontaires du service national actif y ont été envoyés ; 73 stages de longue durée pour des étudiants I. O. T. ont été accordés.

*En 1974* il est prévu une extension de la coopération dans des disciplines de pointe.

2° *Haïti* :

*En 1973*, l'Institut français de Port-au-Prince a été rénové :

— 32 professeurs civils et 21 volontaires exercent dans les écoles primaires et normales ; des stages de formation à l'Institut pédagogique ont été octroyés.

*En 1974* il est prévu le développement de l'enseignement à l'Université de Port-au-Prince où les résultats ont été décevants.

3° *Louisiane* où il existe 800.000 francophones :

— 116 volontaires du service national ;

— 101 enseignants civils ;

— assistance au Conseil pour le développement du français aux niveaux maternel, élémentaire et secondaire ;

— Centre culturel créé à la Nouvelle-Orléans.

*En 1974* est prévue une mesure nouvelle de 2,1 millions, pour renforcer le soutien du français.

*Asie* : les Etats d'Indochine constituent une zone d'action privilégiée où l'influence culturelle et linguistique est restée prépondérante.

Il n'y a pas d'enseignement direct, mais une formation pédagogique au Sud Viet-Nam et au Laos. Pour l'enseignement supérieur au Sud Viet-Nam et au Cambodge nous avons envoyé 135 experts en 1973.

*En 1974, un crédit de 5,89 millions de francs est prévu.*

En Afrique francophone, le français s'emploie dans les écoles, l'administration et les relations extérieures, mais la langue maternelle est utilisée dans la vie courante (anglais et arabe sont également utilisés).

Au Sénégal, Côte-d'Ivoire, Togo, Dahomey, Cameroun, Gabon, Congo, Zaïre, Ile Maurice, le français est largement répandu. Il l'est moins en Mauritanie, Mali, Tchad, Niger et Haute-Volta.

Les intellectuels africains souhaitent d'ailleurs que les langues africaines soient introduites dans l'enseignement primaire, comme cela a été fait à Madagascar, au Burundi, au Rwanda.

L'influence du français reste cependant prépondérante dans dix-huit Etats au Sud du Sahara, regroupant 75 millions d'habitants, où il a été consacré comme langue officielle parce qu'il est le dénominateur commun. Mais il n'est pratiqué réellement que par une élite de 10 % environ, l'analphabétisme et le multilinguisme sévissant beaucoup.

Il existe 500 langues pour la seule Afrique occidentale.

Cependant, si l'avenir de la langue française dans le monde dépend d'abord des pays africains, leurs intentions ne sont pas encore nettement exposées, la francophonie est souvent durement contestée au titre du colonialisme et la France n'a pas arrêté sa stratégie.

M. Sekou Touré par exemple, lie la francophonie à ce qu'il appelle le « régime de l'arbitraire colonial et de l'indignité » et il considère qu'il s'agit « d'une diversion de fantoches, instruments plus ou moins conscients du néo-colonialisme ».

On a vu, à Madagascar et en Mauritanie, comment l'enseignement du français a été rapidement diminué ou supprimé.

Rappelons que la paternité de la francophonie appartient à trois Chefs d'Etat africains : MM. Habib Bourguiba, Léopold Senghor et Hamani Diori, désireux de constater « que le hasard de l'histoire a imposé à différents pays ce lien commun et de le prendre pour base d'une communauté consacrée, organisée, rationalisée ».

Le 30 juin 1966, M. Pompidou leur répondait en inaugurant le Haut Comité pour la défense de l'expansion du français :

« La coopération avec les pays francophones apparaît à la fois comme un acte de justice, puisque la langue française n'est plus notre apanage, et comme un acte d'intelligence, puisqu'elle commande l'avenir intellectuel du français ».

L'agence de coopération culturelle et technique créée en 1970, après la Conférence des pays de langue française tenue en 1969 à Niamey, assure la francophonie multilatérale et dispose d'un budget de 23 millions, alimenté par la France (45,50 %), le Canada (35,50 %), la Belgique (12 %), ce qui représente pour ces 3 pays 90 % de financement.

En 1972, a été créée l'Ecole internationale de Bordeaux. Elle distribue du matériel audio-visuel, des maquettes pédagogiques et organise des expositions. Elle finance la publication d'ouvrages et a créé des circuits de tourisme de découverte.

Malgré un certain désenchantement, la troisième Conférence générale de l'Agence tenue à Bruxelles, puisque la République centrafricaine vient d'y adhérer, a tout de même démontré, qu'il existe des liens affectifs entre les 23 pays adhérents ou associés.

Les efforts doivent donc être poursuivis, car comme le déclarait le Secrétaire général sortant, M. Jean-Marie Léger, dont le travail a été méritoire, « la francophonie aménage une voie nouvelle vers la coopération, la plus haute et la plus durable, celle de l'esprit ».

Rendons hommage enfin à la ville de Liège qui n'a regardé, ni à la dépense, ni à l'imagination pour donner rendez-vous du 15 septembre au 13 octobre dernier, à l'ensemble du monde francophone.

Le mois de la « francité » a permis d'exprimer avec éclat l'amitié d'une communauté mondiale.

#### LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

L'action de la France est de la même nature que celle menée en Afrique du Nord ou en Extrême-Orient et ne s'en distingue que par le faible volume qu'elle occupe dans l'ensemble des crédits de D. G. R. C. S. T (15,96 % pour l'ensemble Amérique latine, Moyen-Orient, Afrique non francophone).

La part des pays sous-développés non francophones diminue assez nettement ; l'accroissement n'est que de 8 % en ce qui concerne l'Amérique latine et de 6,6 % en ce qui concerne l'Afrique non francophone.

Le Moyen-Orient cependant, bénéficie d'une forte augmentation de crédit (+ 11,6 %) notamment pour le Liban et la Syrie.

## LES PAYS DÉVELOPPÉS

Nous insisterons sur ce chapitre, car il est bon de connaître la position française dans les pays qui comptent le plus.

### a) LES ETATS-UNIS

La part de l'Amérique du Nord dans le budget de la D.G.R.C.S.T. n'est que de 5,8 % et encore faut-il tenir compte des sommes importantes consacrées à la coopération avec l'Amérique francophone. La défense du français devrait passer par une action plus dynamique.

En effet, d'après une enquête récente, le nombre des étudiants en langues vivantes dans les établissements d'enseignement supérieur des Etats-Unis a diminué de 10 % au cours des deux dernières années universitaires.

L'espagnol est depuis peu passé au premier rang.

Cependant, l'intérêt porté à la culture et à la civilisation françaises se développe. Les étudiants, dans leur ensemble, demandent un enseignement portant sur la réalité contemporaine dans ses aspects les plus divers. De plus, maîtres et élèves envisagent le séjour en France comme la meilleure expérience. L'action culturelle française dans ces conditions s'appliquera au niveau des Universités par l'information, la diffusion de films et de livres, aussi bien qu'à celui des étudiants par l'octroi de facilités pour les séjours en France.

Attirer en France, en plus grand nombre encore, les étudiants américains est une tâche relativement aisée puisqu'elle va dans la ligne de la tendance spontanée de ces étudiants. Nombreux sont ceux d'entre eux qui, en effet, viennent étudier dans notre pays (7.000 au cours de l'année écoulée).

En 1973, 155 professeurs américains — contre 120 en 1972 — ont été invités à suivre dans notre pays des stages linguistiques ou pédagogiques, et 70 étudiants ou chercheurs américains ont bénéficié, de la part du Ministère des Affaires étrangères, de bourses d'une durée de dix mois. Le nombre des assistants américains, recrutés par le Ministère de l'Education nationale, restait de 100 environ, chiffre inférieur de beaucoup au nombre d'assistants français aux Etats-Unis.

#### b) LES PAYS DE L'EST

Avec 2,63 % du budget des Relations culturelles, ils représentent un des secteurs où la France intervient le moins, et l'accroissement des crédits de 12,63 % par rapport à 1973 ne peut traduire un véritable changement d'orientation.

Pour l'ensemble des pays de l'Est, on ne compte guère que 200 Français enseignant notre langue dans les écoles et instituts de tous les niveaux. Les échanges sont encore extrêmement faibles. Ils procèdent des seules initiatives d'associations d'amitié entre ces nations et la nôtre.

Les échanges avec les pays de l'Est en sont encore à un stade embryonnaire. Or, dans de nombreux pays tels que la Roumanie, la Bulgarie ou la Pologne, la culture française bénéficie d'une assise ancienne et d'un capital de sympathie.

#### c) L'ASIE DÉVELOPPÉE

##### *La Chine.*

Reprises en 1972, les relations culturelles franco-chinoises se développent lentement en raison des conséquences de la Révolution culturelle. Bientôt quatre lecteurs de chinois en France, prochainement deux lecteurs de français en Chine, trente boursiers français en Chine et dix chinois en France, représentent peu de chose. Quelques échanges de missions de responsables universitaires et de joueurs de ping-pong, le théâtre acrobatique de Shanghaï et quelques expositions, mais tout ceci ne donne pas à la France un rôle important et ne correspond nullement à l'importance politique des relations actuelles avec ce pays.

### *Le Japon.*

Les relations culturelles franco-japonaises sont régies par l'accord culturel conclu à Tokyo, le 12 mai 1953, entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Japon.

La langue française n'occupe actuellement au Japon qu'une place réduite.

Le lycée franco-japonais de Tokyo, les Instituts franco-japonais de Tokyo et Kyoto, l'Athénée français, les Centres culturels d'Hiroshima et d'Osaka, constituent les principaux éléments d'un dispositif que vient compléter un Institut de recherche : la Maison franco-japonaise de Tokyo.

En France, l'enseignement du japonais est dispensé dans le cycle secondaire à titre facultatif dans deux lycées : le lycée de Sèvres et le lycée Racine.

Les autorités japonaises, désireuses de favoriser le développement des études japonaises en France, ont annoncé leur intention de créer à cet effet un fonds d'un million de dollars. Cela devrait nous inciter à faire mieux.

C'est dans le domaine des relations scientifiques que les échanges franco-japonais sont les plus importants et le 15 juin 1972, une sous-commission scientifique a été créée au sein de la Commission mixte culturelle. Les échanges futurs devraient porter sur une nouvelle collaboration en matière nucléaire, ainsi qu'en médecine, en océanologie et dans diverses sciences pures et appliquées.

La question doit se poser de la nécessité d'une revision sérieuse de notre action à l'égard de pays comme le Japon et les U. S. A. qui, par la force de leur économie, comme par le nombre de leurs touristes, sont des partenaires décisifs pour la France.

Ce qui existe actuellement ne correspond pratiquement à rien, compte tenu de l'importance de leur population.

De même, avec les pays de l'Est, un effort plus conséquent s'impose avec exigence d'une réelle réciprocité d'échanges de toutes sortes et cela même dans l'intérêt de la détente et de la paix.

A défaut de crédits nouveaux disponibles, peut-être faudra-t-il reconsidérer le saupoudrage actuel de nos générosités.



## LES ARTS

C'est l'Association française d'action artistique qui est chargée d'exécuter le programme des échanges internationaux mis au point par le Ministère des Affaires étrangères en coopération avec celui des Affaires culturelles.

Les moyens dont dispose l'Association proviennent des subventions des deux Ministères : 13.130.000 F en 1973, auxquels s'ajoute le bénéfice des expositions réalisées en France.

Dans le domaine du théâtre, on a voulu montrer à l'étranger l'effort entrepris en France dans le cadre de la politique de décentralisation et ce sont essentiellement les Centres dramatiques nationaux et les Troupes permanentes qui sont appelés.

Bien entendu, les Troupes prestigieuses : Comédie française et T. N. P., bénéficient d'une très grande considération à l'étranger.

Le tricentenaire de la mort de Molière a pu être commémoré, sous une forme ou sous une autre, dans presque tous les pays.

En ce qui concerne les arts plastiques, il s'agit de faire connaître leur tendance actuelle et leur diversité.

C'est ainsi que la présence française est assurée à la Biennale de Venise et à celle Sao Paulo, avec un goût cependant qui peut être discuté et qui ne semble pas toujours digne de ce qu'il y a de meilleur en France.

Au titre de la musique, l'Orchestre de Paris et l'Orchestre national de l'O. R. T. F. ont pu donner des concerts à l'étranger et ce sont les jeunes artistes français, lauréats du Conservatoire national supérieur de musique de Paris, qui ont été principalement encouragés pour participer aux grands concours internationaux.

En 1973, pour 32 tournées théâtrales françaises, la réciprocité n'a joué que pour 5 cas. Pour 21 expositions françaises à l'étranger, on a compté seulement 15 expositions étrangères en France. Pour 35 tournées musicales à l'étranger, seulement 5 tournées en France.

## LES RELATIONS SCIENTIFIQUES

Avec 25,84 millions de francs, les relations scientifiques représentent 2,25 % du budget.

Il faut cependant y ajouter les importantes mesures nouvelles destinées aux Organismes internationaux qui s'élèvent à 18.556.000 F, notamment pour la Conférence européenne de biologie moléculaire (4.579.000 F) et l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (13.985.000 F).

La coopération, dans ce domaine, est bilatérale avec les pays dont le niveau de recherche est le plus élevé dans les domaines de pointe, mais le nombre de chercheurs envoyés dans ces pays est faible : 84 aux Etats-Unis, 10 au Japon et 10 en Europe.

Cette coopération est multilatérale par la participation à des projets qui dépassent le plan national et qui sont admis par tous, avec priorité, pour la Communauté européenne.

## RELATIONS AVEC L'O.R.T.F.

Chacun a conscience qu'à notre époque la diffusion par radio et télévision constitue le meilleur moyen de toucher le plus grand nombre d'êtres humains et d'atteindre les plus éloignés.

Rappelons-nous simplement la portée psychologique et pratique de la radio dans la dernière guerre et l'usage de propagande que tous les pays en ont fait.

Quand à la télévision, nous connaissons déjà son impact en profondeur dans le cadre national. Qu'en sera-t-il bientôt avec les transmissions par satellite ?

Alors, comment ne pas porter notre particulière attention sur les possibilités du présent et du futur !

Suivant son rapporteur, la Commission des Affaires étrangères a estimé qu'il convenait de présenter une critique sévère de nos émissions vers l'étranger.

*La loi du 3 juillet 1972, modifiant les structures de l'Office, avait prévu une réorganisation du service. Nous constatons que le problème reste posé dans toute son ampleur et que l'action de la France dans ce domaine est pratiquement inexistante par rapport aux autres pays : la voix de la France disparaît des ondes internationales.*

*En effet, elle n'occupe que la 20<sup>e</sup> place sur 96 nations présentes sur les ondes, dans le classement mondial concernant les programmes. Avec 266 heures d'émissions par semaine, notre pays vient derrière toutes les grandes puissances, mais aussi derrière l'Albanie, le Portugal et l'Equateur.*

La première place est occupée par Radio Moscou (1.922 heures), puis Radio Pékin (1.311 heures), Voix de l'Amérique (840 heures), le Caire (787 heures); la B. B. C. (726), la République fédérale (600), l'Albanie (487), le Portugal (452), la Suisse (412), l'Equateur (454), l'Inde (340).

Sur le plan technique, nous ne disposons que de 20 *émetteurs* « ondes courtes » contre 46 à la Grande-Bretagne et surtout, nous n'avons que 2 *émetteurs-relais* à l'étranger, en Afrique et à Chypre, contre 22 à la Grande-Bretagne et 8 à l'Allemagne fédérale.

La proportion des effectifs pour ses services est aussi défavorable : 3.500 sur un total de 25.000 à la B. B. C., 1.900 sur un total de 22.000 en République fédérale allemande, 950 seulement sur 16.882 en France.

\*  
\* \* \*

La France émet sur « ondes courtes » à l'étranger depuis 1928. Ces émissions vers l'étranger devraient contribuer chaque jour au prestige de la France, en faisant connaître la vie du pays et de ses habitants. Mais à l'âge du transistor rebelle aux ondes courtes, notre efficacité est singulièrement diminuée et nous ne desservons guère les zones peuplées.

D'ailleurs, nos Départements et Territoires d'Outre-Mer ne sont pas utilisés rationnellement, en fonction de leur situation géographique.

Est-il exact même que la France aurait refusé des propositions de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne fédérale pour la construction en commun d'émetteurs-relais ?

Faute de tels relais, la voix de la France ne peut atteindre le Sud-Est asiatique, pourtant zone francophone, et la plus grande partie du Continent asiatique, dont toute la Chine.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1973, il est vrai que 8 émetteurs de 500 kilowatts ont remplacé les émetteurs de 100 kilowatts, mais cette amélioration ne change rien au nombre des fréquences disponibles et ne garantit pas l'amélioration de l'écoute.

Moscou émet en 84 langues, l'Albanie en 60, B. B. C. en 40, Pékin en 38, les Allemands en 37 et la France 17 langues, y compris le Français.

Bien que ce soit peu par rapport aux autres pays, on peut cependant se demander s'il convient de maintenir cette diversité de langues, et s'il ne vaudrait pas mieux rechercher la plus grande écoute avec des pays plus nombreux.

Le contenu des émissions est également discutable, dans la mesure où, la politique de la France voulant maintenir de bonnes relations avec tous les pays et tous les régimes, on aboutit à des émissions insipides. Même les auditeurs francophones d'Asie ou d'Amérique latine préfèrent écouter les informations en français de Londres, car la B. B. C. possède des émetteurs partout dans le monde et fonctionne 24 heures sur 24.

Il reste donc à définir les principes de notre action dans ce domaine et, à cet égard, nous avons noté avec satisfaction la déclaration du Ministre des Affaires étrangères devant l'Assemblée Nationale, qui reconnaît que nos émissions ne sont pas entendues et sont mal conçues.

Prenons exemple sur la B. B. C. qui renseigne sur tous les événements du monde et d'une façon très ouverte.

La B. B. C., c'est l'expression de la Nation dans toute sa diversité d'opinion, plutôt que le service exclusif du Gouvernement ; c'est ce qui assure son succès.

Ainsi pendant la crise de Suez en 1956, a-t-elle reflété la complexité du débat national en diffusant les interviews de ceux qui s'opposaient farouchement à l'entreprise franco-britannique. Le Gouvernement en était furieux et fit pression sur la B. B. C., mais sans aucun succès. La même objectivité a présidé récemment au débat sur l'entrée de l'Angleterre dans l'Europe des Six.

A l'opposé, à l'O. R. T. F., pour le voyage officiel du Président de la République en Chine, les émissions en direction de l'Europe de l'Est et notamment de l'U. R. S. S. ont reçu le conseil de ne pas s'étendre trop sur l'événement, « car les Russes n'aiment pas les Chinois » et demain, lorsque M. Pompidou ira à Moscou, les conseils seront probablement inverses.

\*  
\* \*

Jusqu'en 1969, les Affaires étrangères ont financé la totalité des dépenses occasionnées par les émissions radiophoniques en direct, soit 11.792.000 francs. En 1969, la part du Ministère n'était plus que de 65 %, l'O. R. T. F. assumant les 35 % restants.

En 1973, l'O. R. T. F. a financé 59 % et les Affaires étrangères seulement 41 %. En fait, il ne s'agit plus de l'effort paritaire initialement prévu, mais d'une opération de substitution des crédits des Affaires étrangères par les crédits de l'Office.

Dans une certaine mesure cela peut correspondre à la déclaration d'avril 1968 de M. Pompidou alors Premier Ministre, qui justifiait l'introduction de la publicité à la télévision pour précisément financer une action plus importante vers l'étranger.

En 1974, le versement du Ministère à l'Office sera de 45 millions.

La Direction compétente est à la fois une sorte de Ministère des Affaires étrangères de l'O. R. T. F. Elle a des relations internationales, elle est une agence de coopération pour la technique et les programmes, notamment avec les États africains. Elle gère les bureaux de l'O. R. T. F. à l'étranger.

Il lui faut, pour la France, gagner la confiance et l'amitié d'un vaste auditoire de plusieurs dizaines de millions d'hommes et de femmes, qui en dépit des difficultés recherchent le contact avec l'extérieur.

Nul ne conteste que cette action radiophonique et télévisuelle vers l'étranger, soit un véritable problème national.

Or, en vingt ans, 12 directeurs se sont succédé à la Direction de ce service. Cette instabilité démontre le peu d'intérêt qu'on lui accorde:

De nos jours, la puissance d'un pays ne se mesure pas seulement en mégatonnes, mais aussi en kilowatts, c'est-à-dire en émetteurs de radio.

Déjà une action nouvelle s'impose par l'intermédiaire des satellites de communication. Déjà notre télévision en Europe touche des pays voisins et demain d'autres plus lointains.

Il est urgent de créer un véritable Conseil composé de toutes les parties prenantes, pour définir les grandes lignes de notre action et en contrôler l'application car la présence sur les ondes, pour des motifs d'ordre politique, culturel, idéologique ou économique, sera toujours plus impérieuse.

## DISCUSSION EN COMMISSION

La discussion en commission au cours de laquelle sont notamment intervenus MM. Giraud, Taittinger, Louis Martin, Boucheny, Bayrou et Repiquet a été particulièrement fertile.

La commission a notamment constaté que nous dispensons nos efforts à la surface du globe sans suffisamment porter intérêt aux problèmes plus proches de nous, aux enfants d'immigrés qui vivent sur notre sol en particulier.

On compte en France 750.000 enfants étrangers de moins de seize ans, soit 31 % de la population étrangère. Or, ils ne disposent que de 520 classes d'initiation au français, de 32 classes de rattrapage à temps plein et de 130 cours de rattrapage à temps partiel, soit environ 13.000 classes adaptées pour 750.000 enfants.

A l'heure actuelle les jeunes arabes étudiant en France, sont obligés de choisir comme langue vivante obligatoire dans l'enseignement du second degré, l'anglais ou l'allemand. On les détourne de notre langue et on travaille finalement pour la suprématie linguistique anglaise.

De même, faudrait-il penser au bilinguisme frontalier, facteur d'unification de l'Europe. Pour les classes de 1<sup>er</sup> degré et même dans les écoles maternelles, des initiatives locales ont donné d'excellents résultats qu'il faudrait généraliser sous condition de réciprocité.

De 1972 à 1973, l'enseignement de l'italien comme première langue a chuté de 23 % dans l'Académie de Nice et le français n'est pas mieux considéré en Italie. La désaffection comme deuxième langue est aussi significative.

Les échanges de jeunes apparaissent profitables et il est suggéré de créer un Office franco-italien de la jeunesse, à l'exemple de l'Office franco-allemand, dont le dixième anniversaire vient d'être célébré.

Il demeure aussi que tant de louables efforts pour répandre au dehors la connaissance de notre langue sont mis à mal en France même, par l'Éducation nationale.

A cet égard, l'arrêté du 13 juillet 1973 dit tout simplement qu'il convient, à l'occasion des compositions françaises, de supprimer : la probité intellectuelle, la sincérité, l'accord de la pensée et de la forme.

La commission se demande, devant la modicité des moyens, s'il sera possible de mener partout et dans tous les secteurs, les efforts nécessaires.

L'heure d'un choix risque de s'imposer. Elle a souligné notamment l'insuffisance de l'enseignement du français en Israël où certaines villes sont francophones à 80 %, du fait de l'implantation de rapatriés d'Afrique du Nord. Or, leurs enfants ne pratiquent plus le français.

La question a été posée également de savoir s'il existe un projet de lycée français à l'Ile Maurice.

Quant à la diffusion du livre et de la presse, la commission désire entendre pour s'informer, les responsables officiels ou privés, afin de mieux analyser les insuffisances constatées.

Désireuse de matérialiser ces observations, la commission a décidé de déposer deux amendements :

Le premier tend à la suppression totale du crédit porté, au titre de la subvention versée à l'O. R. T. F. et ce, afin d'aboutir à une profonde réorganisation du service, la commission désirant en outre entendre, au plus tôt, le Directeur responsable.

Le deuxième amendement refuse l'augmentation de 13 millions destinée à *accroître la contribution française* au financement de l'enseignement au Maroc, M. Giraud, notamment, ayant fait observer que la récente décision du Gouvernement marocain de tripler le prix des phosphates, avec toutes les répercussions que cela représente sur notre agriculture, devrait permettre à celui-ci un effort supplémentaire pour son propre enseignement.

Sous réserve de l'adoption de ces deux amendements et des observations contenues dans ce rapport, votre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées vous demande d'émettre un avis favorable à l'adoption des crédits des relations culturelles du budget des Affaires étrangères.